

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude.**

Séance du 15 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 décembre à 17h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude, s'est réuni en seconde séance à la salle du Pôle rivière à Limoux, au nombre prescrit par la Loi.

Nombre de délégués en exercice : 40

Nombre de délégués présents ou représentés : 9

Date de convocation du Comité Syndical : lundi 11 décembre 2023

Présents :

ARIBAUD Jean-Louis (Carcassonne Agglomération), RIEUSSEC Michel (Carcassonne Agglomération), JORDY Jean-Marie (Carcassonne Agglomération), GRAUBY Éric (Communauté de communes du Limouxin), Pierre BARDIES (Communauté de communes du Limouxin), CUXAC Christophe (Communauté de communes du Limouxin), CHAUMOND Gérard (Communauté de communes du Limouxin), CHANAUD Alain (Communauté de communes des Pyrénées Audoises), FERNANDEZ David (Communauté de communes des Pyrénées Audoises).

Invités : DEFROIDMONT Jérôme, Animateur SAGE, GALINIE Baptiste, Technicien de rivière du SMMAR, BONNET David, Sabrina MOREL secrétaires du SMAH HVA,

ARIBAUD Jean- Louis a été élu secrétaire de séance.

**Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude**

**Comité Syndical
du 15 décembre 2023**

Objet de la délibération :

DECISION MODIFICATIVE n° 2 AU BUDGET PRIMITIF 2023.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal de 2023.

Vu les lois et règlements en vigueur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et, notamment l'article L 5217-10-6 ;

Vu la délibération du Comité Syndical en date 27/09/2022 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à partir du 1er janvier 2023 ;

Considérant que, sur le fondement de l'article L 5217-10-6 du CGCT, le Président peut procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;

Considérant qu'il y a lieu d'employer les crédits inscrits au chapitre 20 et notamment à l'article 2031 pour faire face à une dépense liée aux échéances d'emprunts dont les crédits inscrits à l'article 1641 sont insuffisants.

Considérant qu'il y a lieu d'employer les crédits inscrits à l'article 4541133 pour faire face aux Travaux post crue 2020 dont les crédits inscrits à l'article 4541145 et aux Travaux de restauration de la zone humide Roquefort/ Le Bousquet dont les crédits inscrits à l'article 4541132 du chapitre 45411 sont insuffisants.

DECIDONS CE QUI SUIT

Article 1 : Effectuer les virements des crédits tels que présentés ci-après :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Imputations	Intitulés	Dépenses	Recettes
2031/20	Frais d'études	- 1600	
1641/16	Emprunt	1600	
4541133 / 45411	Travaux effectués d'office	-29 700	
4541132 / 45411	Travaux effectués d'office	+ 3700	
4541145 / 45411	Travaux effectués d'office	+ 26 000	
	Total	0 €	0 €

Article 2 : Conformément à l'article L 5217-10-6 du CGCT, il sera rendu compte de ces virements de crédits au prochain comité syndical ;

Article 3 : le Directeur Général des Services et le Payeur Départemental sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'Etat.

M. le président demande au Comité syndical d'approuver la décision modificative n°2 proposée du budget principal de l'exercice 2023, par chapitre en section d'investissement.

Le comité syndical ouï l'exposé du Président et à l'unanimité des voix.

APPROUVE la décision modificative n°2 proposée du budget principal de l'exercice 2023, par chapitre en section d'investissement.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Président du Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique de la Haute
Vallée de l'Aude,
Pierre BARDIES





2023_38

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude.**

Séance du 15 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 décembre à 17h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude, s'est réuni en seconde séance à la salle du Pôle rivière à Limoux, au nombre prescrit par la Loi.

Nombre de délégués en exercice : 40

Nombre de délégués présents ou représentés : 9

Date de convocation du Comité Syndical : lundi 11 décembre 2023

Présents :

ARIBAUD Jean-Louis (Carcassonne Agglomération), RIEUSSEC Michel (Carcassonne Agglomération), JORDY Jean-Marie (Carcassonne Agglomération), GRAUBY Éric (Communauté de communes du Limouxin), Pierre BARDIES (Communauté de communes du Limouxin), CUXAC Christophe (Communauté de communes du Limouxin), CHAUMOND Gérard (Communauté de communes du Limouxin), CHANAUD Alain (Communauté de communes des Pyrénées Audoises), FERNANDEZ David (Communauté de communes des Pyrénées Audoises).

Invités : DEFROIDMONT Jérôme, Animateur SAGE, GALINIE Baptiste, Technicien de rivière du SMMAR, BONNET David, Sabrina MOREL secrétaires du SMAH HVA,

ARIBAUD Jean- Louis a été élu secrétaire de séance.

2023_38

**Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude**

**Comité Syndical
du 24 mars 2023**

Objet de la délibération :

VALIDATION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 10 MARS 2023.

Vu le procès-verbal du Comité syndical du 10 mars 2023,

Vu l'absence de remarque,

Le Comité syndical ouï l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité.

VALIDE le procès-verbal du Comité syndical du 10 mars 2023,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

**Le Président du Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique de la Haute
Vallée de l'Aude,**



Pierre BARDIES



**Extrait du Registre
des
Délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude.**

Séance du 15 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 décembre à 17h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude, s'est réuni en seconde séance à la salle du Pôle rivière à Limoux, au nombre prescrit par la Loi.

Nombre de délégués en exercice : 40

Nombre de délégués présents ou représentés : 9

Date de convocation du Comité Syndical : lundi 11 décembre 2023

Présents :

ARIBAUD Jean-Louis (Carcassonne Agglomération), RIEUSSEC Michel (Carcassonne Agglomération), JORDY Jean-Marie (Carcassonne Agglomération), GRAUBY Éric (Communauté de communes du Limouxin), Pierre BARDIES (Communauté de communes du Limouxin), CUXAC Christophe (Communauté de communes du Limouxin), CHAUMOND Gérard (Communauté de communes du Limouxin), CHANAUD Alain (Communauté de communes des Pyrénées Audoises), FERNANDEZ David (Communauté de communes des Pyrénées Audoises).

Invités : DEFROIDMONT Jérôme, Animateur SAGE, GALINIE Baptiste, Technicien de rivière du SMMAR, BONNET David, Sabrina MOREL secrétaires du SMAH HVA,

ARIBAUD Jean- Louis a été élu secrétaire de séance.

2023_39

**Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude**

**Comité Syndical
du 15 décembre 2023**

Objet de la délibération :

CONVENTION AVEC LE SERVICE ARCHIVES DU CDG11

Le Président informe les membres du comité syndical que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude a créé un service archives qui a pour mission d'aider les collectivités à respecter leurs obligations légales en matière d'archives.

Le Président informe le comité syndical que la commune souhaite faire appel à ce service pour assurer le tri et le classement des archives syndicales.

Pour cela, il convient de signer une convention avec le CDG11 pour bénéficier du service et de la venue d'un archiviste au Pôle rivière pour réaliser le travail d'archivage. Un diagnostic des archives et un devis d'intervention ont été réalisés par l'archiviste du CDG11 lors de sa venue dans la commune. Le devis d'intervention de 64 h s'élève à la somme de **2052 €**.

L'intervention du service archives du CDG 11 consistera :

- Tri, classement et cotation des archives selon la réglementation en vigueur,
- Préparation des éliminations règlementaires,
- Elaboration d'un inventaire des archives communales,
- Initiation des services communaux aux techniques d'archivage.

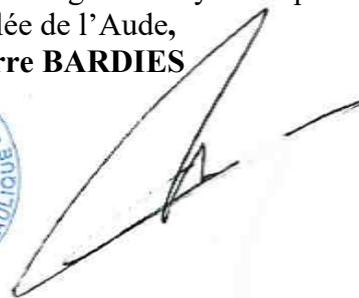
Le comité syndical ouï l'exposé du Président et à l'unanimité des voix.

AUTORISE M. le Président à signer la convention avec le CDG11 et à faire appel à son service archives.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Président du Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique de la Haute
Vallée de l'Aude,
Pierre BARDIES



**Extrait du Registre
des
Délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude.**

Séance du 15 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 décembre à 17h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude, s'est réuni en seconde séance à la salle du Pôle rivière à Limoux, au nombre prescrit par la Loi.

Nombre de délégués en exercice : 40

Nombre de délégués présents ou représentés : 9

Date de convocation du Comité Syndical : lundi 11 décembre 2023

Présents :

ARIBAUD Jean-Louis (Carcassonne Agglomération), RIEUSSEC Michel (Carcassonne Agglomération), JORDY Jean-Marie (Carcassonne Agglomération), GRAUBY Éric (Communauté de communes du Limouxin), Pierre BARDIES (Communauté de communes du Limouxin), CUXAC Christophe (Communauté de communes du Limouxin), CHAUMOND Gérard (Communauté de communes du Limouxin), CHANAUD Alain (Communauté de communes des Pyrénées Audoises), FERNANDEZ David (Communauté de communes des Pyrénées Audoises).

Invités : DEFROIDMONT Jérôme, Animateur SAGE, GALINIE Baptiste, Technicien de rivière du SMMAR, BONNET David, Sabrina MOREL secrétaires du SMAH HVA,

ARIBAUD Jean- Louis a été élu secrétaire de séance.

2023_40

**Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude**

**Comité Syndical
du 15 décembre 2023**

Objet de la délibération : CREATION D'EMPLOI

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Comité syndical le 24 mars 2023,

VU la liste d'aptitude de la Commission Lignes Directrices de Gestion Promotion Interne du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude en date du 21 octobre 2023,

CONSIDERANT qu'un poste d'agent de rédacteur territorial à temps complet doit être créé pour permettre la nomination d'un adjoint administratif principal de 1^{ère} classe inscrit sur la liste d'aptitude dans le cadre de la procédure de promotion interne d'un Rédacteur territorial,

CONSIDERANT que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné,

Le Président propose à l'assemblée,

FONCTIONNAIRES

- **la création d'un** emploi de Rédacteur, permanent à temps complet à raison de 35h.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} février 2024.

Filière : Administrative,
Cadre d'emploi : Rédacteur territorial,
Grade : **Rédacteur :**

- **ancien effectif 0**
- **nouvel effectif 1**

Demande à l'assemblée d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, articles 64111,64112,64118,6451,6453.

Le comité syndical :

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Président du Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique de la Haute
Vallée de l'Aude,
Pierre BARDIES



**Extrait du Registre
des
Délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude.**

Séance du 15 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 décembre à 17h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude, s'est réuni en seconde séance à la salle du Pôle rivière à Limoux, au nombre prescrit par la Loi.

Nombre de délégués en exercice : 40

Nombre de délégués présents ou représentés : 9

Date de convocation du Comité Syndical : lundi 11 décembre 2023

Présents :

ARIBAUD Jean-Louis (Carcassonne Agglomération), RIEUSSEC Michel (Carcassonne Agglomération), JORDY Jean-Marie (Carcassonne Agglomération), GRAUBY Éric (Communauté de communes du Limouxin), Pierre BARDIES (Communauté de communes du Limouxin), CUXAC Christophe (Communauté de communes du Limouxin), CHAUMOND Gérard (Communauté de communes du Limouxin), CHANAUD Alain (Communauté de communes des Pyrénées Audoises), FERNANDEZ David (Communauté de communes des Pyrénées Audoises).

Invités : DEFROIDMONT Jérôme, Animateur SAGE, GALINIE Baptiste, Technicien de rivière du SMMAR, BONNET David, Sabrina MOREL secrétaires du SMAH HVA,

ARIBAUD Jean- Louis a été élu secrétaire de séance.

2023_41

**Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude**

**Comité Syndical
du 15 décembre 2023**

Objet de la délibération : CREATION D'EMPLOI

Le Président, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil syndical le 24 mars 2023,

Considérant la nécessité de créer 1 emploi de bûcheron au grade d'adjoint technique principal 1ere classe, en raison de l'évolution d'un agent.

Le Président propose à l'assemblée,

FONCTIONNAIRES

- **la création** d'un emploi d'adjoint technique principal 1ere classe, permanent à temps complet à raison de 35h.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} janvier 2024,

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : Adjoint technique,

Grade : Adjoint technique principal 1^{ère} classe :
- ancien effectif 1
- nouvel effectif 2

Le Président propose au Comité syndical d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012, articles 64111,64118,6451,6453.

Le comité syndical :

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.



**Le Président du Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique de la Haute
Vallée de l'Aude,
Pierre BARDIES**

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude.**

Séance du 15 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 décembre à 17h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude, s'est réuni en seconde séance à la salle du Pôle rivière à Limoux, au nombre prescrit par la Loi.

Nombre de délégués en exercice : 40

Nombre de délégués présents ou représentés : 9

Date de convocation du Comité Syndical : lundi 11 décembre 2023

Présents :

ARIBAUD Jean-Louis (Carcassonne Agglomération), RIEUSSEC Michel (Carcassonne Agglomération), JORDY Jean-Marie (Carcassonne Agglomération), GRAUBY Éric (Communauté de communes du Limouxin), Pierre BARDIES (Communauté de communes du Limouxin), CUXAC Christophe (Communauté de communes du Limouxin), CHAUMOND Gérard (Communauté de communes du Limouxin), CHANAUD Alain (Communauté de communes des Pyrénées Audoises), FERNANDEZ David (Communauté de communes des Pyrénées Audoises).

Invités : DEFROIDMONT Jérôme, Animateur SAGE, GALINIE Baptiste, Technicien de rivière du SMMAR, BONNET David, Sabrina MOREL secrétaires du SMAH HVA,

ARIBAUD Jean- Louis a été élu secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

GESTION DE LA RIPISYLVE EQUIPE EN REGIE 2024

Dans le cadre du Contrat de Bassin Versant - N° STYX CBV21-HVA-127, il s'agit de restaurer ou de gérer la ripisylve sur 56 km durant l'année 2024, les cours d'eau détaillés sur le tableau ci-après :

Cours d'eau	ID_TRONCON	Année de passage	EPCI	Commune (s)	Linéaire
Merdaous	TMe1	2024	Limouxin	Saint Hilaire	3070
Verdeaux	TVe1	2024	Limouxin	Pauligne/Donazac	4529
Sou	TSo1	2024	Limouxin	Bellegardes du razas	5179
Bourdettes	TBd1	2024	Pyrénées Audoises	Coudons	1691
Corneilla	TCo3	2024	Limouxin	Bouriège	2018
Corneilla	TCo4	2024	Limouxin	Bouriège/Roquetaillade	4553
AUDE	TAu4	2024	Pyrénées Audoises	Escouloubre	2011
AUDE	TAu6	2024	Pyrénées Audoises	Bessèdes-de-Sault	1921
AUDE	TAu7	2024	Pyrénées Audoises	Bessèdes-Roquefort-Axat	6202
AUDE	TAu8	2024	Pyrénées Audoises	Axat	2752
Faby	TFa2	2024	Pyrénées Audoises	Val du Faby	8376
Saint-Polycarpe	TSP3	2024	Limouxin	Limoux	1912
Coulent	TCo1	2024	Pyrénées Audoises	Ginols/Quillan	1893
Lauquet	TLa8	2024	Carcassonne Agglo	Couffoulens	2176
Lauquet	TLa7	2024	Limouxin	Leuc	2880
Rialsesse	TRi2	2024	Limouxin	Serres	5192
Linéaire total (km)	56				

Ces travaux de restauration et d'entretien auront pour objectifs de rendre aux cours d'eau, d'une part, leur fonctionnalité hydraulique (écoulement des crues), et d'autre part, de conserver un aspect physique qui correspond d'avantage au rôle écologique, paysager, voire sociologique que l'on peut attendre d'un cours d'eau.

Les travaux poursuivent sur l'ensemble de la zone d'étude, les objectifs suivants :

- La mise en sécurité des personnes et des biens,
- Le maintien ou l'amélioration des conditions d'écoulement (dans les zones à risques),
- L'amélioration de la vigueur et de l'état sanitaire de la ripisylve,
- La prévention de la formation des embâcles,
- La valorisation biologique du milieu naturel,
- La limitation des phénomènes d'érosion ou de sous-cavement des berges,
- La mise en valeur écologique du milieu naturel,
- La mise en valeur paysagère et touristique des cours d'eau.

.../...

.../...

2023_42

Le coût prévisionnel des travaux cités en objet est de : **250 000 € T.T.C.**

Le plan de financement prévisionnel serait subventionné à hauteur de **80% par le Département de l'Aude et l'Agence de l'Eau :**

Le Département de l'Aude	125 000 €	50%,
L'Agence de l'Eau	75 000 €	30%,
Autofinancement SMAH	50 000 €	20%.

Le Président demande au Comité syndical d'approuver le plan de financement et la demande d'aide auprès des partenaires précités et de l'autoriser à effectuer toutes les démarches relatives aux travaux et à signer tous les documents destinés à leur mise en œuvre.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré **à l'unanimité des voix,**

APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel que détaillé ci- dessus et la demande d'aide auprès des partenaires financiers,

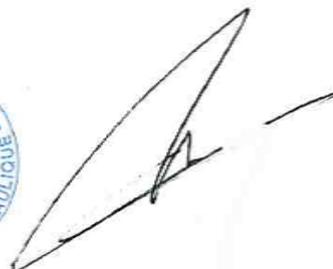
AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches relatives aux travaux et à signer tous les documents destinés à leur mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

**Le Président du Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique de la
Haute Vallée de l'Aude,**

Pierre BARDIES



**Extrait du Registre
des
Délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude.**

Séance du 15 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 décembre à 17h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude, s'est réuni en seconde séance à la salle du Pôle rivière à Limoux, au nombre prescrit par la Loi.

Nombre de délégués en exercice : 40

Nombre de délégués présents ou représentés : 9

Date de convocation du Comité Syndical : lundi 11 décembre 2023

Présents :

ARIBAUD Jean-Louis (Carcassonne Agglomération), RIEUSSEC Michel (Carcassonne Agglomération), JORDY Jean-Marie (Carcassonne Agglomération), GRAUBY Éric (Communauté de communes du Limouxin), Pierre BARDIES (Communauté de communes du Limouxin), CUXAC Christophe (Communauté de communes du Limouxin), CHAUMOND Gérard (Communauté de communes du Limouxin), CHANAUD Alain (Communauté de communes des Pyrénées Audoises), FERNANDEZ David (Communauté de communes des Pyrénées Audoises).

Invités : DEFROIDMONT Jérôme, Animateur SAGE, GALINIE Baptiste, Technicien de rivière du SMMAR, BONNET David, Sabrina MOREL secrétaires du SMAH HVA,

ARIBAUD Jean- Louis a été élu secrétaire de séance.

2023_43

**Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude**

**Comité Syndical
du 15 décembre 2023**

Objet de la délibération :

RESTAURATION AVAL DU REBOUNEDOU BELVIS

L'objet de cette opération est de réaliser les travaux de restauration des fonctionnalités de la zone humide de Belvis par des aménagements naturels du lit mineur. (Styx HC-HVA-105)

Le coût prévisionnel des travaux cités en objet pour un montant de **70 000 € H.T.**

Le plan de financement prévisionnel serait subventionné à hauteur de 80% par :

L'Agence de l'Eau	35 000 €	50%,
La Région Occitanie	14 000 €	20%,
Le Département de l'Aude	7 000 €	10%,
Autofinancement SMAH	14 000 €	20%.

Le Président demande au Comité syndical d'approuver le plan de financement et la demande d'aide auprès des partenaires précités et de l'autoriser à effectuer toutes les démarches relatives aux travaux et à signer tous les documents destinés à leur mise en œuvre.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré **à l'unanimité des voix,**

APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel que détaillé ci-dessus et la demande d'aide auprès des partenaires financiers,

AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches relatives aux travaux et à signer tous les documents destinés à leur mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

**Le Président du Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique de la
Haute Vallée de l'Aude,**



Pierre BARDIES

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude.**

Séance du 15 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 décembre à 17h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude, s'est réuni en seconde séance à la salle du Pôle rivière à Limoux, au nombre prescrit par la Loi.

Nombre de délégués en exercice : 40

Nombre de délégués présents ou représentés : 9

Date de convocation du Comité Syndical : lundi 11 décembre 2023

Présents :

ARIBAUD Jean-Louis (Carcassonne Agglomération), RIEUSSEC Michel (Carcassonne Agglomération), JORDY Jean-Marie (Carcassonne Agglomération), GRAUBY Éric (Communauté de communes du Limouxin), Pierre BARDIES (Communauté de communes du Limouxin), CUXAC Christophe (Communauté de communes du Limouxin), CHAUMOND Gérard (Communauté de communes du Limouxin), CHANAUD Alain (Communauté de communes des Pyrénées Audoises), FERNANDEZ David (Communauté de communes des Pyrénées Audoises).

Invités : DEFROIDMONT Jérôme, Animateur SAGE, GALINIE Baptiste, Technicien de rivière du SMMAR, BONNET David, MOREL Sabrina secrétaires du SMAH HVA,

ARIBAUD Jean- Louis a été élu secrétaire de séance.

2023_44

**Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude**

**Comité Syndical
du 15 décembre 2023**

Objet de la délibération :

**RESTAURATION DES ESPACES DE BON FONCTIONNEMENT DU LAUQUET –
SITE DE LADERN SUR LAUQUET**

Le président explique qu'après l'acquisition de parcelles sur la commune de Lader-sur-Lauquet, il est nécessaire que le syndicat réalise des travaux en vue de restaurer un espace de débordement de cours d'eau. (Styx HC-HVA-104)

Le syndicat s'engage à maintenir la vocation du site, à savoir :

- Restaurer une ripisylve saine,
- Favoriser les pièges à embâcle,
- Laisser la terrasse alluviale comme champs d'expansion de crue.

Pour atteindre ces objectifs, le syndicat s'engage à entretenir ce site de façon pérenne en réalisant des travaux de débroussaillage et de sélection de la ripisylve.

Cet espace de bon fonctionnement et ses objectifs pourront être inscrits durablement dans les documents d'urbanisme afin de maintenir la vocation du site. Le Syndicat s'engage ainsi à fournir au service compétent en urbanisme et aménagement du territoire les éléments pour faciliter cette prise en compte.

Le coût prévisionnel d'acquisition de ces parcelles et des travaux est de : **80 000 € H.T.** Le plan de financement prévisionnel serait subventionné à hauteur de **80%** par l'Agence de l'Eau, la Région Occitanie et le Département de l'Aude, les **20%** restants seraient à la charge du syndicat :

L'Agence de l'Eau	40 000 €	50%,
Région Occitanie	16 000 €	20%,
Département de l'Aude	8 000 €	10%,
Autofinancement SMAH	16 000 €	20%.

Le Président demande au Comité syndical d'approuver le plan de financement et la demande d'aide auprès des partenaires précités et de l'autoriser à effectuer toutes les démarches relatives aux travaux et à signer tous les documents destinés à leur mise en œuvre.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré **à l'unanimité des voix,**

APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel que détaillé ci- dessus et la demande d'aide auprès des partenaires financiers,

AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches relatives aux travaux et à signer tous les documents destinés à leur mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.



**Le Président du Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique de la Haute
Vallée de l'Aude,
Pierre BARDIES**

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude.**

Séance du 15 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 décembre à 17h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude, s'est réuni en seconde séance à la salle du Pôle rivière à Limoux, au nombre prescrit par la Loi.

Nombre de délégués en exercice : 40

Nombre de délégués présents ou représentés : 9

Date de convocation du Comité Syndical : lundi 11 décembre 2023

Présents :

ARIBAUD Jean-Louis (Carcassonne Agglomération), RIEUSSEC Michel (Carcassonne Agglomération), JORDY Jean-Marie (Carcassonne Agglomération), GRAUBY Éric (Communauté de communes du Limouxin), Pierre BARDIES (Communauté de communes du Limouxin), CUXAC Christophe (Communauté de communes du Limouxin), CHAUMOND Gérard (Communauté de communes du Limouxin), CHANAUD Alain (Communauté de communes des Pyrénées Audoises), FERNANDEZ David (Communauté de communes des Pyrénées Audoises).

Invités : DEFROIDMONT Jérôme, Animateur SAGE, GALINIE Baptiste, Technicien de rivière du SMMAR, BONNET David, MOREL Sabrina secrétaires du SMAH HVA,

ARIBAUD Jean- Louis a été élu secrétaire de séance.

2023_45

**Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude**

**Comité Syndical
du 15 décembre 2023**

**Objet de la délibération : RESTAURATION DES ESPACES DE BON
FONCTIONNEMENT DU COUGAIN – SITE DE CASTELRENG**

Le président explique qu'après l'acquisition des parcelles de M. VERGE sur la commune de Castelreng, il est nécessaire que le syndicat réalise des travaux en vue de restaurer un espace de débordement de cours d'eau. (Styx HC-HVA-107)

Le syndicat s'engage à maintenir la vocation du site, à savoir :

- Restaurer une ripisylve saine,
- Favoriser les pièges à embâcle,
- Laisser la terrasse alluviale comme champs d'expansion de crue.

Pour atteindre ces objectifs, le syndicat s'engage à entretenir ce site de façon pérenne en réalisant des travaux de débroussaillage et de sélection de la ripisylve.

Cet espace de bon fonctionnement et ses objectifs pourront être inscrits durablement dans les documents d'urbanisme afin de maintenir la vocation du site. Le Syndicat s'engage ainsi à fournir au service compétent en urbanisme et aménagement du territoire les éléments pour faciliter cette prise en compte.

Le coût prévisionnel d'acquisition de ces parcelles et des travaux est de : **60 000 € H.T.** Le plan de financement prévisionnel serait subventionné à hauteur de **80%** par l'Agence de l'Eau, la Région Occitanie et le Département de l'Aude, les **20%** restants seraient à la charge du syndicat :

L'Agence de l'Eau	30 000 €	50%,
Région Occitanie	12 000 €	20%,
Département de l'Aude	6 000 €	10%,
Autofinancement SMAH	12 000 €	20%.

Le Président demande au Comité syndical d'approuver le plan de financement et la demande d'aide auprès des partenaires précités et de l'autoriser à effectuer toutes les démarches relatives aux travaux et à signer tous les documents destinés à leur mise en œuvre.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à **l'unanimité des voix**,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel que détaillé ci-dessus et la demande d'aide auprès des partenaires financiers,

AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches relatives aux travaux et à signer tous les documents destinés à leur mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

**Le Président du Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique de la Haute
Vallée de l'Aude,
Pierre BARDIES**



**Extrait du Registre
des
Délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude.**

Séance du 15 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 décembre à 17h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude, s'est réuni en seconde séance à la salle du Pôle rivière à Limoux, au nombre prescrit par la Loi.

Nombre de délégués en exercice : 40

Nombre de délégués présents ou représentés : 9

Date de convocation du Comité Syndical : lundi 11 décembre 2023

Présents :

ARIBAUD Jean-Louis (Carcassonne Agglomération), RIEUSSEC Michel (Carcassonne Agglomération), JORDY Jean-Marie (Carcassonne Agglomération), GRAUBY Éric (Communauté de communes du Limouxin), Pierre BARDIES (Communauté de communes du Limouxin), CUXAC Christophe (Communauté de communes du Limouxin), CHAUMOND Gérard (Communauté de communes du Limouxin), CHANAUD Alain (Communauté de communes des Pyrénées Audoises), FERNANDEZ David (Communauté de communes des Pyrénées Audoises).

Invités : DEFROIDMONT Jérôme, Animateur SAGE, GALINIE Baptiste, Technicien de rivière du SMMAR, BONNET David, MOREL Sabrina secrétaires du SMAH HVA,

ARIBAUD Jean- Louis a été élu secrétaire de séance.

2023_46

**Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude**

**Comité Syndical
du 15 décembre 2023**

Objet de la délibération :

TRAITEMENT DES ATTIERRISSEMENTS 2024

Cette opération permet de dévégétaliser et de scarifier les atterrissements présents notamment dans les traversées urbaines sur le territoire du SMAH HVA. (Styx HC-HVA-108)

Le coût prévisionnel de ces traitements d'atterrissements est de : **80 000 € H.T.** Le plan de financement prévisionnel serait subventionné à hauteur de **80%** par l'Agence de l'Eau, la Région Occitanie et le Département de l'Aude, les **20%** restants seraient à la charge du syndicat :

L'Agence de l'Eau	40 000 €	50%,
Région Occitanie	16 000 €	20%,
Département de l'Aude	8 000 €	10%,
Autofinancement SMAH	16 000 €	20%.

Le Président demande au Comité syndical d'approuver le plan de financement et la demande d'aide auprès des partenaires précités et de l'autoriser à effectuer toutes les démarches relatives aux travaux et à signer tous les documents destinés à leur mise en œuvre.

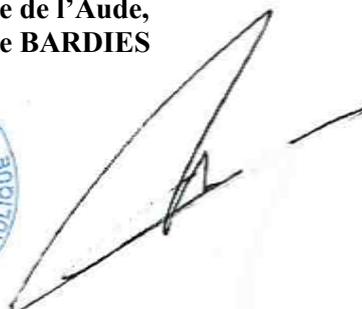
Le Comité syndical, après en avoir délibéré à **l'unanimité des voix**,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel que détaillé ci-dessus et la demande d'aide auprès des partenaires financiers,

AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches relatives aux travaux et à signer tous les documents destinés à leur mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

**Le Président du Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique de la Haute
Vallée de l'Aude,
Pierre BARDIES**



**Extrait du Registre
des
Délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude.**

Séance du 15 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 décembre à 17h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude, s'est réuni en seconde séance à la salle du Pôle rivière à Limoux, au nombre prescrit par la Loi.

Nombre de délégués en exercice : 40

Nombre de délégués présents ou représentés : 9

Date de convocation du Comité Syndical : lundi 11 décembre 2023

Présents :

ARIBAUD Jean-Louis (Carcassonne Agglomération), RIEUSSEC Michel (Carcassonne Agglomération), JORDY Jean-Marie (Carcassonne Agglomération), GRAUBY Éric (Communauté de communes du Limouxin), Pierre BARDIES (Communauté de communes du Limouxin), CUXAC Christophe (Communauté de communes du Limouxin), CHAUMOND Gérard (Communauté de communes du Limouxin), CHANAUD Alain (Communauté de communes des Pyrénées Audoises), FERNANDEZ David (Communauté de communes des Pyrénées Audoises).

Invités : DEFROIDMONT Jérôme, Animateur SAGE, GALINIE Baptiste, Technicien de rivière du SMMAR, BONNET David, MOREL Sabrina secrétaires du SMAH HVA,

ARIBAUD Jean- Louis a été élu secrétaire de séance.

2023_47

**Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude**

**Comité Syndical
du 15 décembre 2023**

Objet de la délibération :

**ETUDE EVALUATION DES ACTIONS DE REOUVERTURE DES PRAIRIES
HUMIDES DU PLATEAU DE ROQUEFORT SAULT (Styx HC-HVA-106)**

Suite aux travaux réalisés en 2021 par l'entreprise Actiforest et dans la continuité des travaux réalisées depuis 2 ans par l'équipe en régie du syndicat sur ce secteur,

Cette étude aura pour objet d'évaluer l'impact de la réouverture des zones humides d'un point de vue biodiversité et d'analyser l'impact de ces réouvertures sur la nappe alluviale,

Le coût prévisionnel de l'étude est de : **20 000 € H.T.** Le plan de financement prévisionnel serait subventionné à hauteur de **80%** par l'Agence de l'Eau, la Région Occitanie et le Département de l'Aude, les **20%** restants seraient à la charge du syndicat :

L'Agence de l'Eau	10 000 €	50%,
Région Occitanie	4 000 €	20%,
Département de l'Aude	2 000 €	10%,
Autofinancement SMAH	4 000 €	20%.

Le Président demande au Comité syndical d'approuver le plan de financement et la demande d'aide auprès des partenaires précités, de l'autoriser à effectuer toutes les démarches relatives à l'étude et à signer tous les documents destinés à leur mise en œuvre.

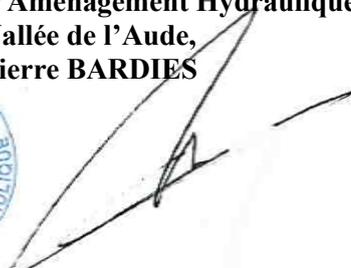
Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'**unanimité des voix**,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel que détaillé ci- dessus et la demande d'aide auprès des partenaires financiers,

AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches relatives à l'étude et à signer tous les documents destinés à leur mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

**Le Président du Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique de la Haute
Vallée de l'Aude,
Pierre BARDIES**



**Extrait du Registre
des
Délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude.**

Séance du 15 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 décembre à 17h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude, s'est réuni en seconde séance à la salle du Pôle rivière à Limoux, au nombre prescrit par la Loi.

Nombre de délégués en exercice : 40

Nombre de délégués présents ou représentés : 9

Date de convocation du Comité Syndical : lundi 11 décembre 2023

Présents :

ARIBAUD Jean-Louis (Carcassonne Agglomération), RIEUSSEC Michel (Carcassonne Agglomération), JORDY Jean-Marie (Carcassonne Agglomération), GRAUBY Éric (Communauté de communes du Limouxin), Pierre BARDIES (Communauté de communes du Limouxin), CUXAC Christophe (Communauté de communes du Limouxin), CHAUMOND Gérard (Communauté de communes du Limouxin), CHANAUD Alain (Communauté de communes des Pyrénées Audoises), FERNANDEZ David (Communauté de communes des Pyrénées Audoises).

Invités : DEFROIDMONT Jérôme, Animateur SAGE, GALINIE Baptiste, Technicien de rivière du SMMAR, BONNET David, MOREL Sabrina secrétaires du SMAH HVA,

ARIBAUD Jean- Louis a été élu secrétaire de séance.

2023_48

**Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude**

**Comité Syndical
du 15 décembre 2023**

Objet de la délibération :

**TRAVAUX SAINT HILAIRE – GESTION DES ECOULEMENTS DANS LA
TRAVERSEE URBAINE DE SAINT HILAIRE (Styx P23-HVA-44)**

Le Président expose que la phase d'acquisition de parcelles étant réalisée, les travaux de gestion des écoulements dans la traversée de Saint-Hilaire vont se dérouler en 2024.

Pour se faire, il convient de valider les dossiers réglementaires à constituer suivants :

- **Permis d'aménager,**
- **Dossier DIG loi sur l'eau,**
- **Déclaration d'une plateforme de criblage ICPE.**

Le coût prévisionnel de ces travaux est de : **762 000 € H.T.** Le plan de financement prévisionnel serait subventionné à hauteur de **80%** par l'Etat et le Département de l'Aude, les **20%** restants seraient à la charge du syndicat :

L'ETAT	381 000 €	50%,
Département de l'Aude	228 600 €	30%,
Autofinancement SMAH	152 400 €	20%.

Le Président demande au Comité syndical d'approuver le plan de financement et la demande d'aide auprès des partenaires précités, de l'autoriser à effectuer toutes les démarches relatives aux travaux et à signer tous les documents destinés à leur mise en œuvre.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à **l'unanimité des voix,**

APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel que détaillé ci- dessus et la demande d'aide auprès des partenaires financiers,

AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches relatives aux travaux et à signer tous les documents destinés à leur mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

**Le Président du Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique de la Haute
Vallée de l'Aude,
Pierre BARDIES**



**Extrait du Registre
des
Délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude.**

Séance du 15 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 décembre à 17h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude, s'est réuni en seconde séance à la salle du Pôle rivière à Limoux, au nombre prescrit par la Loi.

Nombre de délégués en exercice : 40

Nombre de délégués présents ou représentés : 9

Date de convocation du Comité Syndical : lundi 11 décembre 2023

Présents :

ARIBAUD Jean-Louis (Carcassonne Agglomération), RIEUSSEC Michel (Carcassonne Agglomération), JORDY Jean-Marie (Carcassonne Agglomération), GRAUBY Éric (Communauté de communes du Limouxin), Pierre BARDIES (Communauté de communes du Limouxin), CUXAC Christophe (Communauté de communes du Limouxin), CHAUMOND Gérard (Communauté de communes du Limouxin), CHANAUD Alain (Communauté de communes des Pyrénées Audoises), FERNANDEZ David (Communauté de communes des Pyrénées Audoises).

Invités : DEFROIDMONT Jérôme, Animateur SAGE, GALINIE Baptiste, Technicien de rivière du SMMAR, BONNET David, MOREL Sabrina secrétaires du SMAH HVA,

ARIBAUD Jean- Louis a été élu secrétaire de séance.

**Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude**

**Comité Syndical
du 15 décembre 2023**

Objet de la délibération :

**AMENAGEMENT DU LAUQUET POUR LA PROTECTION D'ENJEUX HABITÉS A
SAINT-HILAIRE – ACTION 6.9_b DU PAPI3.
APPROBATION DES RAPPORTS D'AVANT-PROJET, PROJET, DOSSIERS
REGLEMENTAIRES, ET MISE EN ŒUVRE DES PROCÉDURES RÈGLEMENTAIRES**

Vu l'étude Flash portée par l'Etat sous maîtrise d'ouvrage de la DREAL Occitanie d'expertise technique sur la protection contre les inondations du village de Saint-Hilaire (ARTELIA ; septembre 2019) ;

Vu la fiche action 6.15 du PAPI2 de l'Aude pour la protection de Saint-Hilaire contre les crues du Lauquet, et les études de conceptions réalisées dans ce cadre par ARTELIA sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude (SMAH HVA) ;

Vu les incidences hydrauliques positives du projet d'aménagement sur les enjeux habités de St-Hilaire qui permettra la mise hors d'eau de 24 bâtis pour des crues d'occurrences cinquantennale à centennale, et la justification de l'absence d'incidences hydrauliques négatives sur les enjeux habités avoisinants, tel que démontré par les modélisations hydrauliques du cabinet d'études ARTELIA ;

Vu la délibération n°2023-08 prise par le Comité Syndical du SMAH HVA en date du 25 janvier 2023 approuvant le PAPI3 de l'Aude et de la Berre 2023-2028, dont la fiche action 6.9_b intitulée « Travaux de gestion des écoulements au droit d'enjeux habités ; Saint-Hilaire ; Lauquet », d'un montant prévisionnel d'investissement de 862.000€ HT, réparti à hauteur de 100K€ HT pour les études de conception opérationnelles (Dossier Réf. STYX P23-HVA-03) , et à hauteur de 762K€ HT pour les travaux, suivi des travaux, et maîtrise foncière (Dossier Réf. STYX P23-HVA-44) ;

Vu les délibérations n°2023-13 et n°2023-14 prises par le Comité Syndical du SMAH HVA en date du 25 janvier 2023 validant le parti d'aménagement, et approuvant la reprise des études de conception de maîtrise d'œuvre d'Avant-Projet (AVP) et Projet (PRO) par le cabinet d'études ARTELIA, et la recherche de solutions pour l'évacuation, et si possible la revalorisation agricole, des volumes de déblais par le cabinet d'études TERRA-INNOVA ;

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée les enjeux, les objectifs, l'historique et le contenu de l'opération portée sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude (SMAH HVA) pour la protection de Saint-Hilaire (11250) contre les inondations.

Monsieur le Président indique que certains terrains privés devront être acquis par le SMAH HVA. Il est néanmoins fait mention que l'ensemble des négociations pour acquisitions foncières amiables ont abouties à des promesses de ventes, qui sont actuellement traitées chez le notaire pour procéder aux actes authentiques de ventes.

Monsieur le Président rappelle que le SMAH HVA souhaite engager les travaux dans les meilleurs délais possible, à savoir dès le 2^{sd} semestre de l'année 2024.

.../...

.../...

2023_49

Monsieur le Président précise que les travaux sont soumis à obtention préalable de toutes les autorisations réglementaires,

Monsieur le Président précise que par courrier en date du 01 août 2023 de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, l'Autorité Environnementale a fait mention au SMAH HVA, suite à examen au cas par cas, que le projet n'est pas soumis à étude d'impacts.

Monsieur le Président précise également que par courrier en date du 15 septembre 2023, la Direction Régionale des Affaires Culturelles a fait mention au SMMAR que le projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Monsieur le Président propose ainsi à l'assemblée délibérante :

- de valider les documents de conception d'Avant-Projet et Projet réalisés par ARTELIA et son co-traitant HYDROGEOTECHNIQUE pour les aspects géotechniques, les rapports d'étude de faisabilité de réemploi des matériaux, de screening agricole et d'étude opérationnelle réalisés par TERRA-INNOVA, et les dossiers réglementaires réalisés par ARTELIA.
- de l'autoriser à déposer les dossiers correspondants dans les plus brefs délais auprès de Monsieur le Préfet de l'Aude afin de solliciter, par le biais d'une procédure unique, l'obtention de toutes les autorisations réglementaires nécessaires préalables aux travaux, à savoir la demande d'Autorisation Environnementale et procédures embarquées ; la déclaration au titre des Installations Classées pour la Protection l'Environnement (ICPE), le Permis d'aménager avec avis de l'architecte des bâtiments de France, et la demande de Déclaration d'Intérêt Générale (DIG) des travaux.
- de l'autoriser à signer tous les documents et à procéder à toutes les démarches nécessaires à cet effet.

Le Comité Syndical ouï l'exposé du Président, et après délibération, et à l'unanimité des voix.

APPROUVE les rapports d'Avant-Projet (AVP ; ARTELIA ; Réf. 4372569 ; Vers. 02 ; Avril 2023) et Projet (PRO ; ARTELIA ; Réf. 4372569 ; Vers. 01 ; Juillet 2023) ;

APPROUVE les rapports d'étude réalisés par Terra Innova : Evaluation du potentiel de valorisation ; (TERRAINNOVA ; Avril 2023), Screening agricole (TERRAINNOVA ; Avril 2023), étude opérationnelle de valorisation des terres (TERRAINNOVA ; Octobre 2023) ;

APPROUVE le contenu des dossiers réglementaires (ARTELIA ; Réf. 4372569 ; Vers. B ; Décembre 2023) se rapportant à la demande d'Autorisation Environnementale et procédures administratives dites « embarquées », Déclaration au titre des Installations Classées pour la Protection l'Environnement (ICPE), de permis d'aménager soumis à avis de l'architecte des bâtiments de France, et à la demande de Déclaration d'Intérêt Général des travaux ;

.../...

.../...

2023_49

SOLLICITE Monsieur le Préfet de l'Aude pour engager les procédures réglementaires correspondantes, via une procédure unique, se rapportant à la demande d'Autorisation Environnementale (art. L181-1 et suivants du code de l'environnement) dont les procédures administratives dites « embarquées », notamment à l'autorisation IOTA (art. L214-3 du code de l'environnement), à la demande de déclaration ICPE (art. L.512-7 du code de l'environnement), à l'instruction du permis d'aménager soumis à avis de l'ABF au titre des sites classés (art. L.341-7 et L341-10 du code de l'environnement), et à la demande de Déclaration d'Intérêt Général (art. L211-7 du code de l'environnement) ;

AUTORISE le Président à saisir dans les plus brefs délais Monsieur le Préfet de l'Aude, et à effectuer toutes les démarches relatives à l'étude de protection d'enjeux habités à Saint-Hilaire, et à signer tous documents s'y référant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

**Le Président du Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique de la Haute
Vallée de l'Aude,
Pierre BARDIES**

